

Décret

Générale

colonial

Décret n° n° 307 Le decret approuvant une délibération du Conseil d'Administration relative à des droits de douane et mettant en vigueur, à compter du fer avril 1939, le tarif inséré au Journal Officiel de la République Française du 20 janvier 1939

n° 307 Le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 mars 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Le Président de la République Française, Sur la proposition du ministre des colonies, Vu la loi du 13 avril 1928 relative au régime douanier colonial et les décrets du 2 juillet 1928 et 12 juin 1931 qui en ont tixé les modalités d'application

Vu le décret du 23 juin 1921 réglementant le service des douanes à la Côte Française des Somalis, complété par le décret du 9 juin 1930

Vu le décret du 9 novembre 1932 approuvant une délibération du conseil d'administration de la Côte Française des Somalis instituant des droits de douane sur certaines marchandises importées dans la colonie, modifié par le décret du 6 septembre 1953

Vu la délibération du conseil d'administration de la Côte Française des Somalis du 23 décembre 1938, publiée sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française du 20 janvier 1939, tendant à augmenter les droits de douane établis par le décret du 9 novembre 1932 susvisé, modifié par le décret du 6 septembre 1939

Vu les avis conformes du ministre des finances, du ministre du commerce et du ministre de l'agriculture,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est approuvée la délibération susvisée du conseil d'administration de la Côte Française des Somalis, en date du 23 décembre 1938, tendant à augmenter les droits de douane à percevoir sur les marchandises étrangères importées dans cette colonie. Art, 2. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et inséré au Bulletin Officiel du ministère des colonies,

albert lebrunpar le president de la republiquele ministredes coloniegeorges mandel